



NOMENCLATURE GENERALE des ACTES PROFESSIONNELS (NGAP) SAGES-FEMMES

Départements d'Outre-Mer

En rouge, les mentions de dates d'expiration

ACTES	LETTRES CLES	TARIF EN VIGUEUR (€)
Consultations	C	25.30
Visite (Consultation à domicile)	V+IFD +/- IK	25.30 + IFD +/- IK
Majoration (s'ajoute à C ou V)	MSF	2
Lettre clé (acte technique)	SF	2.80
Indemnité forfaitaire de déplacement	IFD	4.44
Indemnités kilométriques (s'ajoutent suivant les cas à l'indemnité forfaitaire)	IK plaine/montagne à pied ou à ski	0.60/ 0.81 Jusqu'au 31/08/22 / 4.35
Férié/Dimanche si urgence (à partir du samedi 12h pour les actes obstétricaux)	F	21.00
Nuit	(20h-0h et 6h-8h) / (0h-6h)	35.00 / 40.00

EPP (1 séance)	SF 15	42
Bilan prénatal valorisant la prévention et le parcours de soins (1 séance)	SF 12.6	35.28
Préparation à la Naissance et à la Parentalité (PNP), 7 séances	SF 12 (1 patiente / couple)	33.60
	SF 11.60 (2 - 3 patientes / couples)	32.48
	SF 6 (4 à 6 maxi patientes /couples)	16.80
Surveillance de grossesse à domicile <i>Sur prescription</i>	SF 9 + IFD +/- IK	25.20 + 4.44 +/- IK Jusqu'au 31/08/22
Surveillance de grossesse pathologique simple + RCF à partir de 24SA <i>Sur prescription</i>	SF 15.6 +/- IFD +/- IK	43.68 +/- 4.44 +/- IK Jusqu'au 31/08/22
Surveillance de grossesse pathologique multiple + RCF à partir de 24SA <i>Sur prescription</i>	SF 22.6 +/- IFD +/- IK	63.28 +/- 4.44 +/- IK Jusqu'au 31/08/22
Examen de grossesse simple à partir de la 24 ^{ème} SA comportant RCF+CR (max 2, sauf en cas d'urgence justifiée) Entre 41SA et 41SA+6J, à renouveler autant que de besoin selon les recommandations en vigueur)	SF 12.5 +/- IFD +/- IK	35 +/- 4.44 +/- IK Jusqu'au 31/08/22
Examen de grossesse multiple à partir de la 24 ^{ème} SA comportant RCF. (max/ 2, sauf en cas d'urgence). Entre 41SA et 41SA+6J, à renouveler autant que de besoin selon les recommandations en vigueur)	SF 19.5 +/- IFD +/- IK	54.60 +/- 4.44 +/- IK Jusqu'au 31/08/22

ACTES	CLE	TARIF EN VIGUEUR (€)
Séances post-natales jusqu'au 5/09/2022 (max.2, individuelles, cab ou dom, de J8 à la Cs post natale)	SP +/-IFD+/-IK	18.55 +/-4.44 +/- IK Jusqu'au 31/08/22
Forfait à domicile SDC, 1 enfant Les 2 premiers, de J1 à J12	SF 16.5 + IFD+/- IK	46.20 +4.44 +/- IK Jusqu'au 31/08/22
Forfait à domicile SDC, 2 enfants ou + Les deux premiers, de J1 à J12	SF 23 + IFD+/- IK	64.40 +4.44 +/- IK Jusqu'au 31/08/22
Forfaits suivants jusqu'à J12 à dom	SF 12 + IFD+/- IK	33.60 +4.44 +/- IK Jusqu'au 31/08/22
Forfaits suivants 2 BB ou + jusqu'à j12	SF 17 + IFD+/- IK	47.60 +4.44 +/- IK Jusqu'au 31/08/22
Majoration forfaitaire sorties précoces (sur la 1 ^e visite si dans les 24h après la sortie et si sortie à moins de 72h de l'accouchement/ VB ou 96h/césarienne))	DSP	25

Rééducation périnéale	SF 7.5	21
-----------------------	--------	----

Première consultation de contraception et de prévention – jusqu'à 26 ans Une seule fois par patiente Prise en charge à 100% - Si anonymisation Code NIR 2 55 55 55CCC 042 XX	CCP	55.20
Ablation d'un DIU avec matériel intra-utérin de préhension par voie vaginale	SF 22.40	62.72

ACTES à DISTANCE		
Consultation (ne pas ajouter MSF)	TCG	27,30
EPP	TFS 15	42
Bilan prénatal	TFS 12,6	35,28
PNP individuelle	TFS 12	33,60
PNP (2 à 3 patientes/couples)	TFS 11,6	32,48
Rééducation périnéale	TFS 7,5	21

ACTES INFIRMIERS	
Lettre clé : SFI	2,18
Majoration de dimanche	7,62
Majoration de nuit	9,15
IFD	1.19

<p>RAPPELS</p> <p><i>Les actes techniques communs avec les médecins sont passés en CCAM le 11 mars 2016 : actes d'accouchements, d'échographie, d'acupuncture, de soins aux nouveaux nés, de gynécologie (sauf « ablation d'un DIU <u>avec matériel intra-utérin de préhension</u> » resté en NGAP).</i></p>
